

DELIBERATION N°21

<p align="center">Opération « Au Printemps, la Normandie se découvre » Tarifs promotionnels pour la location des audioguides et la visite guidée « Dieppe Gourmande » - Année 2011</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que comme chaque année, le Comité Régional de Tourisme de Normandie propose une opération de découverte de la Normandie "Au printemps, la Normandie se découvre", du 9 avril au 8 mai 2011.

Pendant cette période, de nombreux sites ouvrent leurs portes aux Normands et à leurs familles en proposant des animations spécifiques ou tarifs avantageux.

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire souhaite renouveler sa participation à cette opération, en proposant :

- un tarif promotionnel sur la location d'audioguides,
- un tarif promotionnel sur la visite "Dieppe Gourmande" proposée le dimanche 10 avril 2011, soit : une entrée enfant gratuite (au lieu de 3 € pour les moins de 12 ans et 5 € pour les scolaires et étudiants) pour une entrée adulte payante (8 €).

La participation à cette opération se ferait en partenariat avec l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, relais de l'opération qui assure également la réservation des places pour la visite "Dieppe Gourmande".

Vu la délibération n° 49 du 16 décembre 2010 relative aux tarifs 2011 des structures culturelles municipales,

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 28 mars 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la participation de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire à l'opération "Au printemps, la Normandie se découvre",
- la mise en place d'un tarif promotionnel sur la visite "Dieppe Gourmande", dans le cadre de cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--